MAIRIE D'ARTHON EN RETZ
1, rue de Pornic
44320 ARTHON EN RETZ

Séance du 12 février 2014

L'an deux mille quatorze, le douze février, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Arthon en Retz, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAIGRE, Maire.

Etaient présents : MM. LAIGRE Joseph, GRELLIER Yves, GUILBAUD Hubert, CHAUSSEPIED née BATARD Claudine, GRASSET Gilles, GERAY née CHOBLET Marie Françoise, CROM née HAMON Anne, GOUY Jean-Christophe, DUTERTRE née BAHUAUD Catherine, BRIANCEAU Philippe, GUILLOT Alexandre, MALARD Pierre, SORIN Jean-Luc, GROUHAN François, PONEAU née AUDION Michelle, DUPORTAIL Marie-France, MALECOT Claude, CHAIGNEAU née COROLLER Patricia.

Absente ayant donné procuration : Mme GARDELLE née GARRAUD Pascale.
Absentes : Mmes. PLISSONNEAU Marie Thérèse, ROUET née RENAUDINEAU Christelle.

Le Conseil a choisi comme secrétaire Monsieur GUILLOT Alexandre.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le code général des collectivités territoriales oblige les conseils municipaux des communes de 3 500 habitants et plus à débattre sur les orientations à définir dans le budget primitif.

Avant d'engager ce débat au sein de l'assemblée, le Maire présente les points forts de l'action de la municipalité dans l'exécution des budgets écoulés, une synthèse de la santé financière de la commune, puis les orientations qu'il propose dans le cadre du budget primitif 2014, les modalités d'équilibre financier, et enfin les perspectives pour les années ultérieures.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2312-1,

Après avoir entendu en séance le rapport du Maire, le Conseil municipal, après avoir débattu des orientations budgétaires proposées :

- Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2014.

EXAMEN DU PROJET DE NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE (SYDELA)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-18, L. 5211-20 et L. 5711-1 et suivants,

Vu la délibération n°2013-33 du 31 octobre 2013 adoptée par le comité syndical du SYDELA et portant modification statutaire,

Le SYDELA souhaite aujourd'hui modifier ses statuts sur les points suivants :

Modification du siège social du SYDELA — article 8 des statuts
Les services du SYDELA ont déménagé à la fin du mois d'août 2013 à l'adresse suivante : Bâtiment F — Rue Roland Garros — Parc du Bois Cesbron - CS 60125 — 44 701 Orvault cedex 01
Il est maintenant nécessaire d'ajuster les statuts afin d'y faire figurer ce nouveau siège social.

Evolution de la composition des membres du Syndicat — annexe 1 des statuts
La communauté de communes de la région de Machecoul, par délibération en date du 27 mars 2013, a sollicité son adhésion au SYDELA afin de lui déléguer les investissements en éclairage public situés sur le domaine public communautaire.
Le comité syndical a donné un avis favorable à cette demande et souhaite intégrer ce nouveau membre.

Rattachement de la commune de Pierric au collège électoral du Pays de Redon — annexe 2 des statuts
La composition des collèges électoraux qui désignent des représentants au comité du SYDELA est calquée sur le périmètre des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Ces collèges sont régulièrement réunis en cours de mandat et servent de relais pour communiquer sur les actions menées par le SYDELA et faire remonter l'information des communes au Syndicat Départemental.
Dans les statuts issus de la réforme statutaire de 2008, la commune de Pierric est rattachée à la commission électorale du secteur de Derval alors qu'elle adhère à la communauté de communes du Pays de Redon.
Par cohérence, il est proposé de modifier ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver le projet de nouveaux statuts du SYDELA joints en annexe.

AMENAGEMENT DE LA MAISON DES JEUNES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Le Maire rappelle que le conseil soutient l'action de l'association Arthon Animation Rurale en faveur des jeunes en attribuant un local dans la cure d'Arthon.

Dans le cadre de l'aménagement du site, il conviendrait d'améliorer la convivialité en installant un coin cuisine rénové.

En effet :
- L'évier, le chauffe-eau et la tuyauterie sont dans un état de vétusté avancé.
- Il n'existe pas assez de placards de rangement.

Les travaux suivants sont envisagés :
- Remplacer l'évier actuel par un double évier en bon état.
- Déplacer cet évier dans le coin opposé de son emplacement actuel.
- Faire un placard pour cacher le chauffe-eau et la tuyauterie. Ce placard servirait alors pour l'ensemble des produits et accessoires d'entretien.
- Installer un plan de travail dans la continuité du nouvel évier.
- Installer des placards de rangement en hauteur.
- Installer des appareils de cuisine : four, plaque chauffante et hotte.
- Installer un nouveau bar.

Pour ce faire, une estimation a été effectuée : 7.541,99 € TTC.

Cette opération pourrait être financée par la caisse d'allocations familiales (CAF).

Après délibération, le Conseil municipal :
- ✓ **S'engage à réaliser en 2014 les travaux d'investissement susmentionnés,**
- ✓ **Sollicite une aide de la CAF pour ce dossier.**

DIFFUSION DES DONNEES RELATIVES AUX INVENTAIRES COMMUNAUX DES ZONES HUMIDES,

Conformément au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire-Bretagne, un inventaire des zones humides a été réalisé sur le territoire de la commune. Cet inventaire a ensuite été transmis à la Commission Locale de l'Eau du SAGE du marais breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf pour une validation qui a eu lieu le 13 mai 2013.

Cet inventaire est propriété de la commune mais dans un objectif de mutualisation des connaissances et de simplification des démarches, il est proposé que l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf (ADBVBB) soit également autorisée à diffuser les informations relatives à ces inventaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Autorise l'ADBVBB à transmettre à toute personne qui en fera la demande et à mettre en ligne sur son site Internet l'atlas des zones humides de la commune au format pdf,
- Autorise l'ADBVBB à transmettre aux structures publiques qui en font la demande les fichiers informatiques de géo localisation des zones humides inventoriées (au format SIG) pour une utilisation, et le cas échéant une mise en ligne sur Internet, à une échelle correspondant à la précision du travail réalisé, à savoir au maximum 1/5000ème.
  Ces données ne peuvent pas être utilisées à une échelle supérieure (1/2000, 1/1000, ...). Outre la localisation des zones humides, les informations contenues dans ces fichiers concernent également la superficie des zones humides, le type d'habitat (prairie, forêt, ...) et la hiérarchisation des zones humides du SAGE du marais breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf (classes 1 à 4).

INFORMATION SUR LES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Maire fait la lecture des différentes déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie depuis la précédente réunion du Conseil municipal.

DATE DEPOT	ADRESSE DU BIEN	SECTION/NUMERO	ZONE	SURFACE	PRIX DIA	VENDEURS	ACQUEREURS
12/12/2013	18 rue du Pas de la Haie	K 1644 - 1647 - 1649	UC	521m²	70 000 €	Consorts LOUERAT	
14/12/2013	Rue de La Roulais	D 563	UB	768 m²	110 000 €+ Acte	Consorts MELLERIN	FOUCHER/MERLET 1rte du Pellerin St Hil Chaléons
13/12/2013	18 allée des Chaumes	A 137 639	UB	1435 m²	212 000 €+8 000 €agence + acte	RONCERAY/BRUNET	GARIOUD Louis imp des Gravelles 01700 Miribel
20/12/2013	9 rue de La Boizonnière	L 1086/1087	UC	640 m²	92 000 €+ acte	MARIOT Sylvain	BONHOMEAU Jacky 13 Les Grandes Maisons Pornic
28/12/2013	5 impasse de la Bonneterie	AD 755	UA	354 m²	35 000 €+ frais acte	AMETHYS PROMOTION	GUILBAUD Gildas - 30 les Beillards - 44190 Gorges
28/12/2013	2 impasse du Four à Chaux	L 2435 - L 2437	UB	691m²	130 000 €+5 000 agence + acte	Consorts BOIVEAU	VILLEMER Mickaël/NICOLAS Mathieu-29 Av.Acacias-Arthon
07/01/2014	le Pas Boschet	A 632	UC	3484 m²	460 000 €	CHAUSSEPIED Bernard	LECOMTE Jocelyne/MERMILLOD J.Marc-74450 St Jean de Six
15/01/2014	18 rue du Pas de la Haie	L 1644 1647 1649 1657 1659 1662	UC NCA	614 m²	70 000 €	LOUERAT Augustin	?
21/01/2014	28 rue d'Arthon La Sicaudais	D 740	UB	871m²	215 000 €	LANDRIN Claude	BOUARD T LUZAY (79) BOISSEL S RDEON (35)
23/01/2014	28 rue de la Boizonnière	L 2029	UC	803 m²	235000 + acte	ROUILLARD Bruno	?
28/01/2014	Les Petits Marais	N 499	NDa	3930 m²	720 €+ acte	DUPIN Maire	M , Mme MERLET Joseph La Meule Arthon en Retz
03/02/2014	Les Petits Marais	N 489	NDa	698 m²	480 €+ frais acte (échange K 933)	Consorts GASCHIGNARD	M , Mme MERLET Joseph La Meule Arthon en Retz
03/02/214	Les Petits Marais	N498	NDa	4639 m²	480 €+ frais acte (échange K 933)	Consorts GASCHIGNARD	M , Mme MERLET Joseph La Meule Arthon en Retz

---

SUBVENTION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Le Maire démontre l'utilité du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) qui a accordé en 2013 à certains foyers Arthonnais en difficulté : 3 pour 2.710,14 € d'aide en maintien de logement, 11 pour 17.092,48 € d'aide en accès de logement, 3 pour 403,05 € d'aide en énergie, 1 pour 95,00 € d'aide pour l'eau.

Après délibération, le Conseil municipal fixe sa participation 2014 au Fonds de Solidarité pour le Logement à 350,00 € (article 6558).

PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire expose au Conseil municipal que :

1. Le poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe à temps non-complet pour une durée hebdomadaire de 13 heures 41 minutes, créé en séance du conseil municipal du 17 octobre 2013, n'est toujours pas pourvu. Il serait souhaitable de supprimer ce poste et de profiter de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, en septembre prochain, pour ajuster nos besoins en personnel dans ce domaine,

2. Monsieur Michel BOURREAU, au 1er avril prochain, sera titularisé dans le grade de technicien territorial, mettant fin à sa période de stage d'une durée de 6 mois, il y a donc lieu de supprimer son ancien poste d'agent de maîtrise,

Après délibération, le Conseil municipal décide de suivre les propositions du Maire indiquées ci-dessus et fixe le tableau des effectifs, comme suit :

Au 1er avril 2014 :

Temps complet

1 directeur général des services (attaché principal)
3 techniciens
2 rédacteurs
4 adjoints administratifs
3 agents de maîtrise
3 adjoints techniques
1 agent administratif en C.A.E.

Temps non-complet

2 adjoints administratifs
16 adjoints techniques
3 A.T.S.E.M.

COMMISSIONS ET DELEGATIONS

Madame CROM parle du forum de l'alternance, organisé par la mission locale, qui se tiendra le 26/03/14 à Sainte Pazanne.
Elle évoque également le fascicule en cours de constitution par le conseil des Sages sur l'histoire de la commune. Le Maire dit que lors de la prochaine séance, cette même instance tirera son bilan auprès du Conseil municipal.

Monsieur GRASSET fait état des prochaines réunions "urbanisme" avec la communauté de communes de Pornic : les 20/02/14 et 13/03/14 à 14 h 00.

Monsieur GUILBAUD dit que la commission "finances" se réunira le 03/03/14 à 20 h 30, mairie d'Arthon, pour l'examen des subventions et le 05/03/14 à 18 h 30, mairie annexe de La Sicaudais, pour l'examen du budget primitif.

Madame GERAY évoque les projets du conseil municipal d'enfants à savoir : l'installation d'un panneau de basket et d'un terrain de pétanque sur l'aire d'évolution de La Sicaudais et une campagne de propreté notamment au complexe sportif. La prochaine réunion du conseil municipal d'enfants est prévue le 22/03/14 à Arthon.

Madame CHAUSSEPIED annonce que l'écocentre peut être visité le premier mercredi de chaque mois.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur GOUY demande que soit vérifiée la visibilité des plaques de rues récemment implantées.

Monsieur GRELLIER prescrit un rechargement des arrêts de bus, vu la dégradation suite à l'abondance des pluies.

Le Maire fait le tour des disponibilités pour la tenue des bureaux de vote lors des prochaines élections municipales.

La date du prochain conseil municipal est fixée au jeudi 13 mars 2014, à 20 h 30.

LAIGRE	**GRELLIER**
GUILBAUD	**CHAUSSEPIED**
GRASSET	**GERAY**
CROM	**GOUY**
DUTERTRE	**BRIANCEAU**
GUILLOT	**MALARD**
SORIN	**GROUHAN**
PONEAU	**DUPORTAIL**
MALECOT	**CHAIGNEAU**